

Qu'est-ce qu'un bien culturel ?

A propos de la « Roue de Bollement » et de son appartenance au patrimoine jurassien.

par Sylvain Froidevaux*

A l'occasion de l'exposition « Je ne sais quoi » aux Halles à Porrentruy qui se termine se week-end, où la fameuse « Roue de Bollement » est exposée sous une centaine de couvertures « made in China », le Groupe Béliet, par la voix de son animateur Marc Freléhoux, a demandé que cet objet du XVII^e siècle soit enfin reconnu par les autorités jurassiennes et inscrit à l'inventaire des monuments protégés.

Le gouvernement jurassien actuel n'a pas encore statué sur ce cas qui est posé pour la troisième fois depuis la création du canton, mais il est peut-être bon de rappeler d'ores et déjà quelques principes qui font loi, au niveau national et international, en matière de biens culturels et de patrimoine.

La loi fédérale sur le transfert des biens culturels (LTBC), définit dans son article 2, al.1, qu'est-ce qu'un *bien culturel* et énumère les critères permettant de classer celui-ci en tant que tel. Ces critères et catégories découlent de ceux édictés au niveau mondial par l'UNESCO (art. 1 de la Convention de 1970).

Selon cette convention, on considère, entre autres, comme *biens culturels* :

« les biens concernant l'histoire, y compris l'histoire des sciences et des techniques, l'histoire militaire et sociale ainsi que la vie des dirigeants, penseurs, savants et artistes nationaux, et les événements d'importance nationale »

« les éléments provenant du démantèlement de monuments artistiques ou historiques et de sites archéologiques »

« les objets ayant plus de cent ans d'âge, tels que inscriptions, monnaies et sceaux gravés »

« le matériel ethnologique »

« objets d'ameublement ayant plus de cent ans d'âge et instruments de musique anciens »

etc.

Par ailleurs, si l'on se réfère aux écrits de K. Pomian, spécialiste international du patrimoine, dont les travaux font autorité (1), nous pouvons avancer quatre principaux critères permettant de définir la valeur patrimoniale d'un objet ou monument :

- sa qualité esthétique
- sa rareté
- son lien avec l'histoire en tant qu'objet témoin du passé
- son « pouvoir d'évocation » (ce que K. Pomian appelle la dimension « sémiophorique » de l'objet).

Si le premier critère (la qualité esthétique ou qualité d'œuvre d'art) est le plus subjectif et parfois difficile à évaluer, les autres sont relativement objectifs et faciles à repérer.

Nous constaterons ainsi que la « Roue de Bollement » répond non seulement à plusieurs des critères internationaux inscrits dans la convention de l'UNESCO et repris par la loi fédérale sur les biens culturels, mais, qu'en plus, les propositions de K. Pomian confirment sa dimension patrimoniale. En effet, la « Roue de Bollement » apparaît de toute évidence comme un objet clé du passé jurassien, ancien et récent. Peu importe qu'il soit un « rouet » et non la grande roue à aube du moulin de Bollement détruit par l'armée suisse en 1972. Ce rouet, qu'on appelle judicieusement « de transmission », reste un vestige par excellence d'une époque où fonctionnaient encore un type d'activités liées aux moulins dans la région. Mais surtout, il est devenu par la force des événements et de la lutte pour l'autonomie du Jura, un témoin visible et porteur de significations au cœur de l'histoire du canton.

D'où venons-nous et comment les choses sont-elles arrivées jusqu'à nous ? L'objet de patrimoine n'a de sens que de pouvoir répondre à ces questions tout en nous interpellant sur le présent. Et ce rouet sauvé des flammes, emmené sur les bords du lac de Biemme, revendu à la Banque cantonale de Berne, puis repris au cours d'une opération spectaculaire, pour ensuite disparaître à nouveau, a de quoi en intriguer plus d'un, aujourd'hui encore. Ce n'est nullement un hasard s'il a suscité l'intérêt

des artistes du collectif Haus am Gern. Il est véritablement ce que Pomian appelle un « sémiophore », c'est-à-dire un objet porteur de « caractères visibles susceptibles de recevoir des significations ».

Qu'aujourd'hui la « Roue de Bollement » soit en plus devenue la « star » d'une exposition d'art contemporain lui ajoute une valeur tout à fait inédite : elle est désormais une œuvre d'art reconnue par le milieu artistique, au centre d'une exposition événement à laquelle ont été consacrées plusieurs articles et reportages ces dernières semaines. « La roue tourne ! » martèle le Groupe Bélier. Elle a en effet définitivement quitté le monde profane pour prendre une dimension toute autre, qui la conduit de fait à appartenir à un patrimoine culturel qui s'étend d'ailleurs bien au-delà des frontières du Jura. A cet argument, le gouvernement et les autorités chargées de la protection des œuvres et des monuments entrant sous leur responsabilité ne peuvent raisonnablement rester insensibles.

Note :

(1) voir Krzysztof Pomian (1990) « Musée et patrimoine », in H.-P. Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, - Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme.

* Sylvain Froidevaux est anthropologue. Il a notamment collaboré avec l'UNESCO dans le cadre de l'exposition « *Nous autres* » au Musée d'ethnographie de Genève. Il a été invité par le Collectif Haus am Gern à participer à l'exposition « *Je ne sais quoi* » à l'Espace d'art contemporain Les Halles à Porrentruy (jusqu'au 11 novembre 2007).